

1 L'article 3 du Règlement du Nouveau-Brunswick 91-50 pris en vertu de la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales est modifié

a) au paragraphe (1), par l'adjonction de ce qui suit après l'alinéa a.011) :

a.012) une infraction prévue au paragraphe 6(2), (3) ou (4), au paragraphe 7(4), (5) ou (7), au paragraphe 8(2) ou (3), à l'article 11, à l'article 12, au paragraphe 14(1) ou (2), à l'article 15, au paragraphe 16(1) ou (2), au paragraphe 17(1), (3) ou (4), au paragraphe 18(2) ou à l'article 20 de la *Loi sur la réglementation du cannabis*;

b) au paragraphe (2), par l'adjonction de ce qui suit après l'alinéa a.2) :

a.21) relativement aux infractions prescrites indiquées à l'alinéa (1)a.012), les agents de la paix selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur la réglementation du cannabis* et les inspecteurs nommés ou désignés en vertu de l'article 23 de cette loi;

2 L'annexe A du Règlement est modifiée par l'adjonction de ce qui suit selon l'ordre alphabétique :

Loi sur la réglementation du cannabis

Disposition prévoyant l'infraction	Libellé prescrit
6(2)	entrée (<i>ou</i> tentative d'entrée) dans un point de vente au détail du cannabis – personne âgée de moins de 19 ans
6(3)	refus de produire la preuve d'âge – point de vente au détail du cannabis
6(4)	défaut de quitter un point de vente au détail du cannabis
7(4)	ouvrir (<i>ou</i> permettre que soit ouvert) l'emballage du cannabis (<i>ou</i> d'un accessoire) durant le transport (<i>ou</i> la livraison)
7(5)	transport illégal de cannabis en taxi
7(7)	refus de produire la preuve d'âge – achat (<i>ou</i> prise de livraison) de cannabis
8(2)	utilisation de fausses pièces d'identité
8(3)	prêt de sa pièce d'identité
11	possession de cannabis – personne âgée de moins de 19 ans

- 12 entreposage illégal de cannabis
- 14(1) achat (*ou* tentative d'achat) illégal de cannabis
- 14(2) achat (*ou* tentative d'achat) de cannabis (*ou* d'un accessoire) – personne âgée de moins de 19 ans
- 15 offre (*ou* acceptation) illégale de cannabis comme cadeau
- 16(1) culture (*ou* offre de culture) illégale de cannabis
- 16(2) culture (*ou* offre de culture) de cannabis – personne âgée de moins de 19 ans
- 17(1) consommation de cannabis – possession illégale (*ou* endroit interdit)
- 17(3) consommation de cannabis – personne âgée de moins de 19 ans
- 17(4) permettre sciemment à une personne âgée de moins de 19 ans de consommer du cannabis
- 18(2) consommation illégale de cannabis à bord d'un véhicule
- 20 fourniture de cannabis à une personne en état d'ébriété ou d'intoxication